

souviens plus duquel, a dit que nous n'avions que deux psychologues ou deux préposés au classement seulement. Je pense que nous en avons probablement trop, car que peuvent-ils faire? Je pense que Dieu lui-même ne pourrait pas faire grand-chose dans les circonstances.» (13:82-83)

126. Le CDC a concrètement éclairé le Sous-comité sur les raisons des mutineries, prises d'otages, des mutilations et des suicides qui ont lieu dans les prisons. Mais ces explications montrent aussi que l'argent des contribuables a été gaspillé en servant au maintien d'un coûteux entrepôt pour humains. Le CDC ne fait pas seulement état de la détérioration du système, mais révèle aussi la piètre compétence des administrateurs, qui sont incapables d'élaborer un programme ou de permettre à d'autres personnes de le faire, même si l'argent destiné à la réalisation de travaux de construction est disponible.

127. Après sa visite dans cet établissement, le Sous-comité a été renversé au point que, dès son retour à Ottawa, il a formulé des recommandations confidentielles pour remédier aux problèmes urgents, à la suite de quoi les règles de conduite à l'intérieur de l'établissement ont été quelque peu adoucies et des améliorations nécessaires ont été instaurées au chapitre des loisirs et des visites.

### **Le Pénitencier de la Colombie-Britannique**

128. Le Pénitencier de la Colombie-Britannique, qui existe depuis bientôt cent ans, comprend quatre établissements: le centre de détention des inculpés, avant leur procès, l'unité à sécurité super-maximale, le centre régional de réception, et le centre de détention générale. Il a été le théâtre d'un nombre effarant d'incidents et le roulement de son personnel est pour tout dire incroyable. En juin 1975, trois détenus ont gardé 16 personnes en otage pendant trois jours. En essayant de les libérer, les gardiens ont ouvert le feu, et ont tué un otage.

129. Le lundi 27 septembre 1976, des détenus du Pénitencier de la Colombie-Britannique ont provoqué une mutinerie qui a causé des dommages évalués à \$1.6 million.

130. Le soulèvement a fait de graves dégâts dans le bloc cellulaire de l'aile de l'Est, et les blocs de l'aile du Nord et de l'unité B-7 ont aussi subi des dommages, de moindre importance. Toutefois, au cours de cet incident, neuf détenus ont pris deux personnes en otage dans la cuisine du pénitencier.

131. La mutinerie a pris fin grâce à un accord conclu le vendredi 1er octobre entre la direction du pénitencier, le Comité de détenus, le Comité consultatif de citoyens et la Gendarmerie royale du Canada. A la suite de cette entente, le second otage a été relâché et les auteurs de l'incident se sont rendus à la GRC, qui s'est aussi occupée d'évacuer les détenus des zones endommagées du pénitencier.

132. Les exigences formulées par le Comité de détenus pendant toute la durée des négociations ne favorisaient apparemment pas les détenteurs d'otages, mais plutôt l'ensemble des détenus. En fait, le Comité de détenus a eu recours à la prise d'otages pour faire connaître publiquement ses griefs. Autrement dit, il a visiblement agi davantage au nom des rebelles, dans les blocs cellulaires, qu'en celui des auteurs de la prise d'otages, dans la cuisine. Des indices très probants permettent néanmoins d'affirmer que la mutinerie a été soigneusement planifiée; en outre, certaines preuves nous portent à croire que la prise d'otages était une partie essentielle de ce plan d'action. Les actes destructeurs ont été posés de façon ordonnée, les premiers ayant été enregistrés quelques jours avant la mutinerie; un membre du personnel a été